



**Direction de la
Commande
Publique**

**Ville de Nîmes – Colisée 2 – 1^{er} Etage
1 Rue du Colisée – 30000 Nîmes
Tél : 04.34.03.57.00**

**COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
10 octobre 2024**

**Salle de réunion : Ville de Nîmes
Direction des Ressources Humaines - 5 place de la
Salamandre - Salle du rez-de-chaussée**

Sept membres de la Commission étaient présents.

Président : Monsieur Bernard ANGELRAS, Conseiller Municipal

Monsieur Frédéric ESCOJIDO, Conseiller Municipal
 Madame Chantal MAY, Adjointe au Maire
 Monsieur Frédéric PASTOR, Adjoint au Maire
 Madame Sylvette FAYET, Conseillère Municipale
 Monsieur Thierry JACOB, Conseiller Municipal

Collège des associations :

Madame Fatima HAMMOUDI, Confédération Syndicale des Familles

Ils étaient assistés de :

Monsieur Alberto PIA – Directeur Adjoint Festivités et Jeunesse
 Madame Charlotte BONVALET – Directrice Population et Citoyenneté
 Monsieur Jérôme PEREIRA – Chef du Service Crèches Petite Enfance
 Monsieur Olivier LEFRANC – Directeur de la Voirie
 Monsieur Christophe LHERBIEZ – Directeur de la Transition Ecologique
 Monsieur Jérémie CORTEZ – Chef du Service Maîtrise Energétique

Le secrétariat de la CCSPL étant assuré par Madame Aurélie ORTEGAS et Madame Aurélie MESEGUER - Direction de la Commande Publique de la Ville de Nîmes.

Ordre du jour :

➤ **Examen des rapports annuels des délégués des services publics :**

Heure	Objet	Présenté par :
14h30	Gestion des spectacles taumachiques	M. Alberto PIA M. Farid HADJAZ
14h50	Construction, aménagement et exploitation du Crématorium	Mme Charlotte BONVALET Mme Marybel MIGLIETTA M. Lionel NEBEKER
15h10	Gestion de la Crèche multi-accueil Suzanne Crémieux	M. Jérôme PEREIRA
15h30	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construction et gestion du parc de stationnement souterrain des Arènes 2. Construction et exploitation des parcs de stationnement souterrains de la Porte Auguste, Maison Carrée et Jardin de La Fontaine 3. Construction et exploitation des parcs de stationnement souterrains des Halles et de la Coupole 4. Exploitation du parc de stationnement souterrain de la gare Feuchères 5. Construction et exploitation du parc de stationnement souterrain Jean Jaurès et exploitation, entretien et aménagement du stationnement payant sur voirie sur le secteur dit « Jean Jaurès » 6. Stationnement sur voirie zone centre-ville 	M. Olivier LEFRANC
16h30	Exploitation du chauffage urbain des quartiers Ouest de Nîmes	M. Christophe LHERBIEZ M. Jérémie CORTEZ

Monsieur Bernard ANGELRAS souhaite la bienvenue aux membres présents.

La réunion est ouverte à 14h30.

EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE LA DSP RELATIVE A LA GESTION DES SPECTACLES TAUROMACHIQUES

En préambule de la synthèse du rapport présentée par Monsieur Alberto PIA, Monsieur ANGELRAS, donne la parole à Monsieur Frédéric PASTOR, afin d'évoquer certains problèmes d'accessibilité pour les PMR.

Monsieur PASTOR : Il rappelle que les personnes à mobilité réduite ou présentant un handicap, représente une part croissante du public. Il ajoute que cette délégation et la Ville, attentifs à ce sujet, cherchent à proposer des solutions individualisées au cas par cas.

Il ajoute également que suite aux sollicitations de Monsieur BROUAT de l'Association des Paralysés de France, en CCSPL, il a été rendu possible d'augmenter la capacité de la plateforme d'un emplacement supplémentaire.

Il cède la parole à Monsieur VANGELISTI (Administrateur du Délégué SCP France).

Monsieur VANGELISTI : Il rappelle qu'il y a d'autres problématiques qui sont apparues ces dernières années. Il cite l'exemple d'une personne malvoyante qui souhaitait être positionnée sur la plateforme alors que cette dernière n'a pas de fauteuil roulant.

Monsieur ANGELRAS : Merci pour votre intervention, nous allons laisser Monsieur PIA présenter son rapport et si vous avez des questions, vous pourrez les poser après si cela vous convient.

Monsieur ANGELRAS, donne la parole à Alberto PIA, qui présente la synthèse du rapport relative à la « La gestion des spectacles tauromachiques ».

Monsieur ANGELRAS : Merci Monsieur Pia pour cette présentation très simple et très claire

pour 2023. On constate que l'essai de la course camarguaise au mois d'août (hors feria) est concluant. Merci également à tous, pour les détails fournis car ce n'est pas évident. Vous avez également rappelé pourquoi il y avait ce déficit avec les explications du commissaire aux comptes.

J'ai une question à vous poser concernant les droits TV qui sont à 0, comment pourrait-on améliorer la possibilité de retransmission ? Je ne sais pas comment cela se passe.

Monsieur VANGELISTI : Il y a eu c'est vrai il y a quelques années des retransmissions qui procuraient des recettes supplémentaires, je ferais 2 observations :

1^{ère} observation : A l'époque quand la télé venait, cela fait 2/3 ans qu'elle ne vient plus, elle donnait une enveloppe de l'ordre de 90 000 €/corrida, mais il faut savoir que les toreros, les éleveurs, les subalternes prennent un % supplémentaire sur leur cachet quand c'est télévisé.

2^{ème} observation : Il faut savoir que les opérateurs télévisuels dans la corrida comme dans le foot, ont fluctué, il y a eu Mundo Toros qui retransmettait, ils se sont arrêtés car il n'y avait pas suffisamment d'abonnés. Ensuite, cela a été repris par One Toro mais je ne sais pas si vous êtes au courant de l'actualité, mais ils n'ont pas

retransmis ni Madrid, ni Séville la semaine dernière, car ils n'ont plus les moyens de retransmettre. A Béziers où ils ont retransmis la Féria, ils sont censés payer un fixe pour la Féria, aujourd'hui ils ont 12 millions de dettes, ils n'ont pas suffisamment d'abonnés. Il y a des abonnés qui ont payé un abonnement annuel, qui a été suspendu de fait en septembre, donc tant qu'on n'est pas sûr de la fiabilité des opérateurs on ne préfère pas s'engager là-dedans, c'est assez risqué.

Monsieur ANGELRAS : Madame Fayet vous vouliez poser une question ?

Madame FAYET : Tout d'abord, merci à Monsieur Pia pour la présentation du document qui a été faite car c'est toujours intéressant de voir que les observations qui ont été faites l'année d'avant ont été prises en compte l'année suivante. Ensuite, ce que je ne comprends pas, c'est comment cela se fait-il que chaque année, quel que soit le résultat, on n'est pas en état de percevoir la redevance variable, je me demande à quoi elle sert si ce n'est de faire jouer la concurrence, de la mettre dans le cahier des charges de la DSP ? Car pour une raison indépendante de la volonté des uns et des autres, je ne mets en cause personne, le fait est, que le résultat fait que la Ville ne perçoit jamais cette redevance qui est marquée au cahier des charges. Alors chaque année, il y a quelque chose, le COVID... etc, cette année il semble qu'une partie soit liée à la perte exceptionnelle dû à un cambriolage, alors je ne comprends pas quand même une perte de 76 000 € mais je m'interroge beaucoup, car on paye une assurance 11 000 €, est-ce que toutes les précautions ont été prises, en tout cas j'aimerais savoir combien a été encaissé en carte bancaire, chèque par rapport au liquide ?

Ça veut dire qu'on avait laissé 76 000 € dans les caisses, ça me paraît énorme.

Monsieur VANGELISTI : Tout d'abord, le cambriolage est intervenu dans la nuit de dimanche à lundi, ça veut dire qu'on dépose les espèces tous les jours sauf que le dimanche il n'y a pas de dépôt, et il y avait 2 spectacles, et toutes les réservations pour lundi et effectivement c'est la nuit où il y a le plus d'espèce dans la billetterie dans un coffre.

Madame FAYET : Il n'y a pas de gardien ?

Monsieur VANGELISTI : Non, il n'y a pas de gardien, je vous réponds par rapport à l'assurance. Le contrat d'assurance on était limité à 15 000 €, je lance le défi à quiconque de trouver une assurance qui garantit plus, aucun assureur n'assure au-delà de 10/15 000 €, donc on ne peut rien faire.

Madame FAYET : Il n'y avait que de l'argent là-dedans ?

Monsieur VANGELISTI : Oui que de l'argent et quelques chèques, et pour répondre à votre autre interrogation, les 76 000 € ne sont que des espèces, on est les premiers désolés, et en colère, mais tout d'abord les contrats d'assurance ne garantissent pas au-delà d'un montant relativement faible, que les gens qui ont cambriolé connaissaient la meilleure date pour le faire, maintenant on prend toutes les précautions, on prend maintenant un vigile toutes les nuits, mais ce n'est pas la part la plus importante du déficit.

Madame FAYET : Oui, mais enfin 76 000 € ce n'est pas rien quand même.

Monsieur PIA : Moi je voulais juste revenir sur le point de la redevance variable, elle a été calculée en % sur le résultat net et l'exécutif a eu la même réflexion. Dans le cahier des charges de la prochaine DSP, la redevance ne sera plus calculée sur le résultat, mais sur le chiffre d'affaires de la billetterie, donc dans tous les cas il y aura

une redevance variable sauf dans le cas où la redevance est supérieure au bénéfice, mais le calcul est plus juste.

Madame FAYET : Ma question n'était donc pas impertinente.

On peut toujours mettre pleins de choses dans le cahier des charges qui vont embêter les prestataires, mais si ça ne sert à rien... autant ne pas le mettre.

Monsieur ANGELRAS : Monsieur Pia, est-ce que vous pouvez réexpliquer comment sera calculée la redevance svp ?

Monsieur PIA : La redevance sera calculée par rapport au CA constaté au 31 décembre de l'exercice.

Madame FAYET : J'ai également une autre question sur le corral, est-il totalement à la charge du délégataire ? Car c'est cher quand même, 52 000 € pour un corral qui fonctionne 12 jours par an, on n'a pas recherché un autre lieu ?

Monsieur PASTOR : On a cherché, mais avec le PPRI autour de Nîmes, nous exclut un nombre incalculable d'endroits. La 2^e chose qui est compliquée c'est la notion sanitaire. Il faudrait qu'on construise un habitat démontable, pourquoi : car on échappe à la pression immobilière, on échappe aux emprises foncières et on échappe à la règle des compensations, un corral c'est au moins 4.5 hectares.

Madame FAYET : Mais pourquoi autant de surface ?

Monsieur PASTOR : Car il y a les parkings, un lieu d'accueil avec des arènes, le public... et avec toutes ces règles c'est compliqué. Peut-être qu'un jour les propriétaires seront vendeurs et à ce moment-là on réfléchira à une transformation du site, mais la recherche actuellement d'une emprise foncière est compliquée.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

Monsieur ANGELRAS soumet le rapport au vote.

<p>Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité. Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0</p>

EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE LA DSP RELATIVE A LA CONSTRUCTION, L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DU CREMATORIUM

Monsieur ANGELRAS, donne la parole à Charlotte BONVALET, qui présente la synthèse du rapport concernant « LA CONSTRUCTION, AMENAGEMENT ET EXPLOITATION DU CREMATORIUM ».

Monsieur ESCOJIDO : Quelles sont les zones de provenance des utilisateurs du crématorium ?

Madame BONVALET : Nous avons très peu de Nîmois, 40% de Nîmois et 60 % d'extérieurs, ça veut dire Gardois, Héraultais, pour le crématorium de Montpellier cela fait un peu hall de gare. Les Héraultais préfèrent le cadre plus familial et chaleureux de Nîmes, on récupère aussi le Vaucluse et les Bouches du Rhône.

Monsieur ESCOJIDO : Il serait intéressant dans le rapport d'avoir le détail des utilisateurs du crématorium. (Voir ci-après)

Madame BONVALET : Bien sûr je pourrais le rajouter dans la synthèse.

Madame FAYET : Combien ça coute le crématorium à la Ville ?

Madame BONVALET : Rien du tout c'est eux qui nous payent.

Madame FAYET : On n'a pas d'investissements à faire ?

Madame BONVALET : Avec le nouveau oui, mais pas avec l'ancien, avec le nouveau ça va générer des coûts car on prévoit un agrandissement. C'est le délégataire qui va amortir le coût. On calcule la durée d'une délégation en prenant en compte les investissements qui seront portés par le délégataire.

Madame FAYET : Je pose cette question car vous dites qu'il y a de la population extérieure à Nîmes qui vient, je pense que ça concerne pas mal de communes de l'Agglo, donc je me disais est-ce qu'il n'y a pas une réflexion à avoir avec l'Agglo sur le crématorium ? Après c'est politique.

Madame BONVALET : Je l'ai déjà demandé, car cela pourrait en effet devenir un crématorium communautaire.

Madame FAYET : Si ça ne coûte rien à personne tant mieux, par contre si c'est le contraire autant que ce soit toutes les collectivités qui prennent une partie en charge et pas que la ville de Nîmes.

Monsieur ANGELRAS : Ce serait logique si ce n'est qu'en matière de compétence est-ce que l'Agglo peut ou pas ?

Madame BONVALET : Oui depuis 2022 une loi est sortie pour que les EPCI prennent en charge cette compétence. On ne sort pas d'argent, on amortit par rapport au nombre d'années.

Madame FAYET : Au niveau gestion, on dit que c'est quelque chose qui relève de la compétence de la ville de Nîmes sauf qu'on se rend compte que c'est ouvert à beaucoup d'autres collectivités et que la ville de Nîmes pour ses concitoyens sur sa commune, les familles de Nîmes ne sont pas plus favorisées que les autres, les délais d'attente sont très longs, que les autres sont considérées pareils, et les autres communes n'ont rien payé.

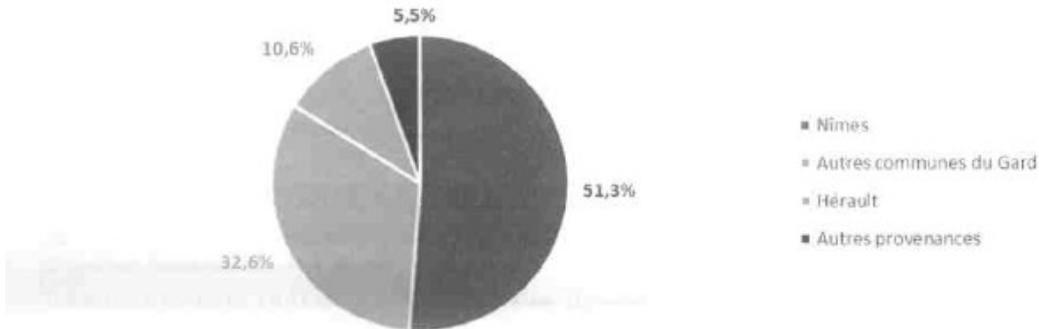
Monsieur ESCOJIDO : Ce serait vraiment intéressant pour l'année prochaine d'avoir les détails sur les extérieurs qui utilisent le crématorium.

Madame BONVALET : Oui et je peux le rajouter en annexe dans le compte rendu. (Voir ci-après)

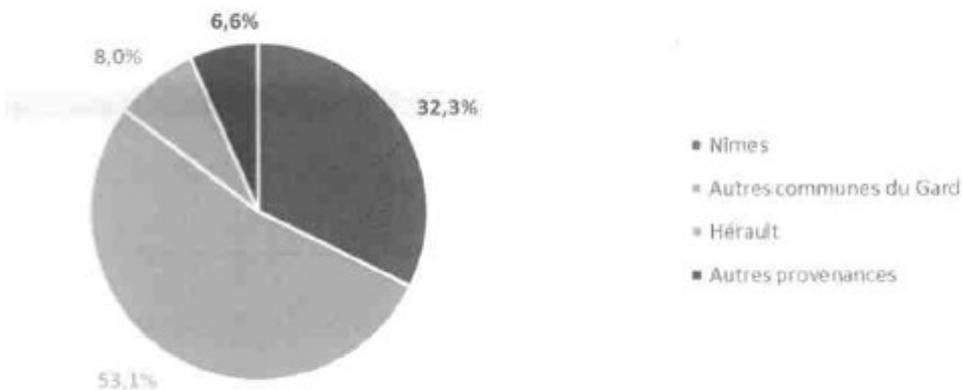
2.4.4 Provenance des crémations

Les statistiques montrent que près de 85,3 % des défunts ayant fait l'objet d'une crémation au sein de votre établissement résidaient dans le département du Gard, dont 32,3 % dans la ville de Nîmes.

Provenance des crémations en 2023
Selon le lieu de décès des défunts



Provenance des crémations en 2023
Selon le lieu de résidence des défunts



Madame FAYET : Le fait qu'on va faire l'extension, et les travaux d'investissement vont être pris en charge par le nouveau délégataire, est-ce que cet investissement va moduler la redevance ?

Madame BONVALET : L'amortissement est calculé sur une durée, on les engage pour 12 ans, et ils amortissent en général en 10/11 ans. On paye 2 choses : l'occupation du domaine public (part fixe), et une part variable sur le chiffre d'affaires, et la part variable a été augmentée par rapport au CA, donc on touchera plus.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

Monsieur ANGELRAS soumet le rapport au vote.

Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE LA DSP RELATIVE A LA GESTION DE LA CRECHE MULTI ACCUEIL SUZANNE CREMIEUX

Monsieur ANGELRAS, donne la parole à Jérôme PEREIRA, qui présente la synthèse du rapport concernant « LA GESTION DE LA CRECHE MULTI ACCUEIL SUZANNE CREMIEUX ».

Monsieur ESCOJIDO : La provenance des enfants à la crèche, ce sont des habitants de la Ville de Nîmes ?

Monsieur PEREIRA : Oui, mais on ne peut pas l'imposer, la CAF s'y refuse, mais actuellement il n'y a que des Nîmois, et bien sûr si la famille déménage l'enfant peut rester à la crèche de Nîmes.

Madame FAYET : Concernant les parents qui ne travaillent pas, mais qui laissent leurs enfants à la crèche, je trouve ça très positif car ça participe à l'épanouissement personnel de l'enfant, les parents peuvent avoir aussi le besoin de souffler.

Monsieur PEREIRA : Bien sûr, et dans tous les cas ce n'est pas un service gratuit, tout le monde paye en fonction de ses revenus.

Actuellement, le secteur est quand même en crise, car on a du mal à recruter des professionnels, avec des agents qui démissionnent car ils ont d'autres projets.

Et du coup l'organisation s'est retrouvée parfois dégradée, avec le directeur et les éducateurs de jeunes enfants qui ne sont pas habituellement intégrés dans les effectifs du quotidien ont dû travailler au sein des équipes pour pallier l'absence de professionnels.

Et de ce fait, nous n'avons pas pu donner de gardes occasionnelles aux familles par manque de personnel. C'est une année qui a été assez compliquée.

Madame HAMMOUDI : Par le passé vous aviez comme partenaire l'association LIRE ET FAIRE LIRE, je ne la vois pas dans votre liste ?

Monsieur PEREIRA : Oui c'est vrai, je me le note afin de me renseigner si c'est toujours le cas.

Monsieur ANGELRAS : Vous regardez et vous l'ajouter dans le CR svp.

Réponse de M. PEREIRA après vérification : *J'ai eu le retour du directeur de la crèche S. Crémieux concernant l'association Lire et Faire lire. Il n'y a effectivement pas eu de lien cette année avec cette association eu égard au décès de l'animatrice l'année précédente. La crèche a alors laissé passer du temps sans faire les démarches pour réactiver le partenariat.*

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

Monsieur ANGELRAS soumet le rapport au vote.

Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité.

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Madame FAYET quitte la séance à 16h05.

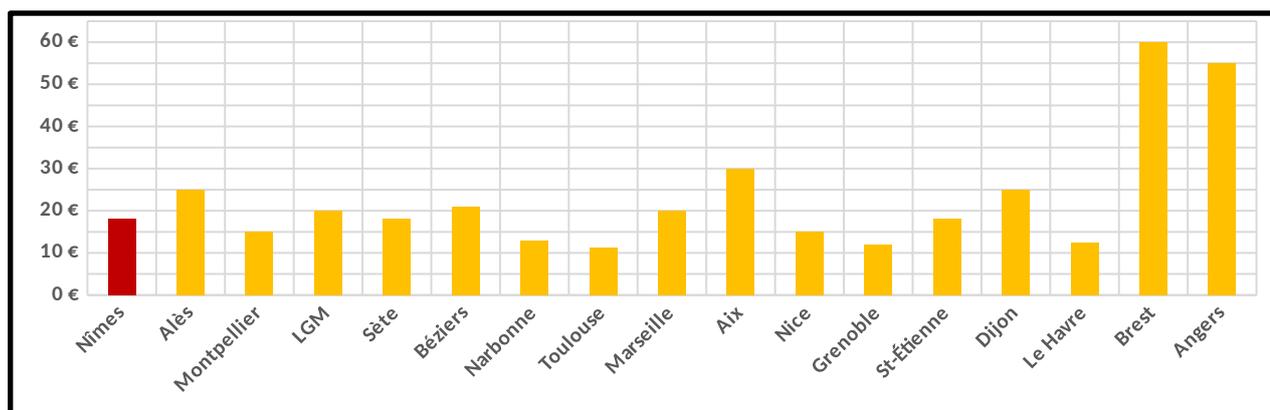
EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS DES DSP RELATIVES AU STATIONNEMENT SUR VOIRIE A NIMES ET EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS DES DSP RELATIVES AU STATIONNEMENT DES PARKINGS DE NIMES

Monsieur ANGELRAS, donne la parole à Olivier LEFRANC, qui présente, dans un premier temps, la synthèse du rapport concernant « LE STATIONNEMENT SUR VOIRIE A NIMES ».

EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS DES DSP RELATIVES AU STATIONNEMENT SUR VOIRIE A NIMES

Madame HAMMOUDI : Vous dites que les tarifs restent attractifs pour les résidents, pouvez-vous nous donner un comparatif avec d'autres villes du Gard ?

Monsieur LEFRANC : (après vérification) L'abonnement à Nîmes à 18€ /mois est moins cher qu'à Alès mais un peu plus cher que Montpellier (15€ /mois) qui a travaillé sur l'intégralité de la chaîne de déplacement stationnement + transports en commun. A Avignon, c'est plus compliqué car ils ont des tarifs différents selon les zones. Nous avons préféré un tarif unique pour les résidents, alors que pour les visiteurs il y a 2 zones tarifaires, ce qui permet aux résidents nîmois de profiter d'une zone de stationnement très large autour de leur quartier de résidence.



Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS DES DSP RELATIVES AU STATIONNEMENT DES PARKINGS DE NIMES

Monsieur Olivier LEFRANC présente, dans un second temps, la synthèse des rapports concernant « LE STATIONNEMENT DES PARKINGS DE NIMES ».

Monsieur ANGELRAS : Le problème sur la création de bornes de charge pour les véhicules électriques dans les parkings, c'est que lorsque le parking est complet, les véhicules thermiques se garent sur les places électriques, peut-il y avoir une verbalisation ?

Monsieur LEFRANC : Non on ne peut pas verbaliser, mais on fait de la pédagogie avec de l'affichage... et c'est fait par les agents d'exploitation du parking.

Monsieur ESCOJIDO : L'ascenseur du parking des Arènes ne fonctionne pas depuis 1 mois, où en est-on de la réparation ?

Monsieur LEFRANC : La réparation est en cours, il a fallu commander la pièce et cela a pris du temps, ils sont à l'heure où je vous parle en train d'y travailler dessus.

Monsieur ANGELRAS : De plus, il n'y a qu'un ascenseur donc j'ai vu des personnes avec des poussettes qui pouvaient se faire aider pour monter les escaliers, mais comment fait-on pour ceux qui sont en fauteuils roulants ?

Monsieur LEFRANC : C'est très compliqué en effet, les agents d'exploitation du parking sont à disposition et peuvent aider, mais c'est vrai que ce n'est pas l'idéal.

Monsieur ESCOJIDO : Ce qui serait intéressant c'est qu'il y ait à l'entrée du parking une information en ce sens.

Monsieur ANGELRAS : Est-ce que cela est indiqué dans l'appli ?

Monsieur LEFRANC : C'est à vérifier auprès des éditeurs mais c'est vrai qu'il serait intéressant de le faire.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

Monsieur ANGELRAS soumet l'ensemble des rapports présentés au vote.

1. Examen du rapport annuel relatif à la DSP Stationnement sur voirie zone centre-ville

<p>Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité. Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0</p>

2. Examen du rapport annuel de la DSP relative à la Construction et gestion du parc de stationnement souterrain des Arènes

<p>Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité. Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0</p>

3. Examen du rapport annuel de la DSP relative à la construction et exploitation des parcs de stationnement souterrains de la Porte Auguste, Maison Carrée et Jardin de La Fontaine

<p>Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité. Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0</p>

4. Examen du rapport annuel de la DSP relative à la construction et exploitation des parcs de stationnement souterrains des Halles et de la Coupole

Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

5. Examen du rapport annuel de la DSP relative à la construction et exploitation du parc de stationnement souterrain Jean Jaurès et exploitation, entretien et aménagement du stationnement payant sur voirie sur le secteur dit « Jean Jaurès »

Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité.
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

6. Examen du rapport annuel de la DSP relative à l'exploitation du parc de stationnement souterrain de la gare Feuchères

Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité.
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE LA DSP RELATIVE A L'EXPLOITATION DU CHAUFFAGE URBAIN DES QUARTIERS OUEST DE NIMES

Monsieur ANGELRAS, donne la parole à Jérémy CORTEZ, qui présente la synthèse du rapport concernant l' « EXPLOITATION DU CHAUFFAGE URBAIN DES QUARTIERS OUEST DE NIMES ».

Monsieur ESCOJIDO : En termes de tarif chaleur moyen, avez-vous une idée pour 2024, 2025 ?

Monsieur CORTEZ : Pour 2024, on sera plutôt entre 80/85 € avec l'impact du gaz. Pour 2025, il faudra intégrer le prix de l'extension, on sera plutôt aux alentours de 90 €.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

Monsieur ANGELRAS soumet le rapport au vote

Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité.
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Aucune question diverse n'est posée.

Monsieur le Président remercie les membres de la Commission de leur participation et lève la séance à 17h15.

**Le Président de la Commission Consultative
des Services Publics Locaux**

Bernard ANGELRAS.

